VOL. XLVI SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 28 MARS 1917 No. 22

ABONNEMENTS

Canada............ $1.50 par année
Etats-Unis......... 2.00 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
A[...] [...]VIN

Toutes communicatio[ns] [concernant] le journal ou l'imprimerie [doivent être] adressées :

Le Manitoba
48 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

VICTOIRE

Jusqu'à il y a une dizaine de jours, les dépêches d'Europe nous annonçaient, depuis quelque temps, que les Allemands se retiraient lentement devant les Anglais, dans la région de Bapaume. On comprenait clairement que ce n'était pas dû à une offensive anglaise proprement dite, mais bien à une retraite allemande voulue et préparée d'avance. Bien des critiques militaires se demandaient comment il se faisait, dans ces circonstances-là, que les Anglais n'insistaient pas plus fermement ; comment il se faisait qu'ils ne pressaient pas les Boches de telle façon que cette retraite se changea sinon en déroute, tout au moins en une fuite où ils pourraient faire de nombreux prisonniers ou tuer beaucoup d'ennemis, capturer un important butin de guerre, empêcher, si possible nos sinistres Boches de détruire tout avant de s'éloigner.

La seule réponse plausible avancée par la plupart de ces critiques était que l'inexpérience de la jeune armée anglaise pour la vraie guerre, pour la seule qui puisse amener une décision—pour la guerre en rase campagne, l'en empêchait. Et, nos amis, dans de telles conditions, eurent bien raison de se méfier. "Un tien vaut mieux que deux tu l'auras." Ils ont agi sagement en avançant lentement, mais sûrement.

Néanmoins, ce retrait des Allemands sur cette partie du front laissait prévoir qu'infailliblement ils allaient étendre plus au sud leur reculade, sous peine de découvrir leur flanc gauche, et on pouvait espérer que l'armée française avec ses connaissances tactiques, et sous les ordres d'un Foch et d'un Nivelle, ne laisserait pas les choses se passer ainsi en douceur. On pouvait prévoir,—je dirai plus—être sûr, que, cette fois-là, le compte se règlerait à deux.

En effet, coups de foudre les samedi soir et dimanche, 17 et 18 mars, lorsque les Boches voulurent commencer leur retraite en face des Français.

Ce fut la fuite éperdue ; des dizaines de villages et de villes reprises en un seul jour, et, malgré une sérieuse avance anglaise au nord, le *Free Press* du 19 mars disait ceci : *"Quelque considérables qu'aient été nos gains, ils sont complètement éclipsés tant en étendue qu'en importance par l'avance foudroyante des Français plus au sud."*

Dès le premier jour où l'armée française fit sentir sa pression, des villes importantes comme Péronne, Chaulnes et Bapaume, tombaient aux mains des Anglais, qui avançaient sur un front de quarante milles et une profondeur de 2 à 4 milles, des centres comme Roye et Noyon étaient capturés par les Français, qui, sur un front de trente-six milles entraient à certains points jusqu'à douze et treize milles de profondeur dans les lignes allemandes brisées.

Les Boches avaient un intérêt de tout premier ordre à conserver coûte que coûte et quoiqu'il arrive les hauteurs dominant l'Aisne, au nord de Soissons, ces fameuses carrières du Soissonnais d'où depuis près de 30 mois ils dominaient et surveillaient à leur gré les lignes françaises quatre à cinq cents pieds plus bas que les leurs.—Supposez les Boches installés sur le haut Québec et narguant et tuant depuis deux ans et demi les Français installés au bord du Saint-Laurent !—Les Boches devaient coûte que coûte tenir ces lignes et empêcher les Français de grimper sur le plateau s'ils voulaient conserver leur main mise sur la fameuse ligne stratégique Laon-Lafère. Or, *dès le premier jour* les Français occupaient Crouy et enlevaient d'assaut la Cote 132, aux cris de quelle *Marseillaise*, vous pouvez le deviner !

Les Français avaient un pied sur le plateau, c'en était fait du plan de l'état-major allemand. Successivement en trois jours, Ham, Chauny, Tergnier, centre très important de voies ferrées et des centaines de villages retombaient aux mains des Alliés. Bientôt la cavalerie française arrivait en vue de la grande ville de Saint-Quentin ; cela, le soir du quatrième jour de l'offensive ! Le *Telegram* du 21 mars annonçait que les troupes françaises avançaient à une vitesse sans précédente dans cette guerre, mais qu'on s'attendait à Paris, à une contre-offensive boche sérieuse. L'armée anglaise n'étant pas capable de suivre le train infernal des Français qui, quoique partis de près de huit milles plus en arrière qu'eux les avaient dépassés, les Allemands ne pouvaient en effet découvrir ainsi leur aile droite à cette partie du front. Leur contre-offensive se produisit donc, imposante et obstinée, dans le courant du vendredi, 23 mars, et arrêta un instant l'avance française près du canal de Saint-Quentin. Mais ceux-ci se ressaisirent vite, et par une vigoureuse contre-attaque firent reculer d'un coup les boches sur un front de plusieurs milles et sur une profondeur de deux à deux milles et demi, arrivant ainsi en vue de Saint-Quentin et sur les forts de LaFère.

Le samedi, 24, les Anglais, à peu près complètement immobilisés sur le reste de leur front par une résistance obstinée et sans cesse grandissante de la part des Allemands, réussirent à aligner leur ligne au sud avec celle des Français.

Dimanche, 25, les cablogrammes annonçaient que les Anglais étaient partout maintenus ; mais que les Français prenaient deux des trois forts de LaFère, probablement les forts de Liez et de Vendeuil puisque ces mêmes cables annonçaient une avance française de quatre milles de profondeur à l'ouest de la rivière Oise, menaçant sérieusement de tourner les positions Boches de LaFère et de Laon. Les canons de Nivelle commandaient LaFère !

Lundi, les cables de Londres nous apprenaient que la retraite allemande semblait terminée ; mais que les Français ne l'entendant pas ainsi continuaient d'avancer. Ils prenaient entre autres d'assaut ce qui est considéré par les experts militaires comme la clef de l'aile gauche boche : le plateau d'Essigny. Les Anglais partout maintenus se préparaient en coopération avec les Français à une grande bataille générale sur un front de 75 milles, dont on espère comme résultat la rupture de la nouvelle ligne allemande.

Au moment où nous terminons cet article, les Français, fonçant entre LaFère et Saint-Quentin, menacent de tourner les lignes allemandes de LaFère-Laon. S'ils y parviennent, les Boches devront presque obligatoirement battre en retraite, *contre leur gré,* jusqu'à une ligne allant de Lille à Verdun, ce qui libérerait pratiquement toute la France de la souillure prussienne. Les Allemands le savent. Ils résistent furieusement, mais ne réussissent qu'à perdre des hommes, sans compter, et bien inutilement.

Durant ces derniers jours les avances respectives des Anglais et des Français sont environ dans la proportion de 1 pour nos amis à 4 pour nous. En y ajoutant tout le terrain conquis par les Français et les Anglais sur la Somme l'année dernière, l'avance anglaise ne serait encore que la moitié de celle de l'armée française durant ces quelques jours. Ceci n'est pas dit dans le but d'amoindrir l'effort que nous devons admirer de nos alliés et pour lequel nous les remercions du fond du cœur, mais seulement pour établir le fait, historique maintenant.

L'avance Franco-Anglaise de ces dix derniers jours est à peu près égale au cinquième de l'avance de la Marne. Elle libère près de 1000 milles carrés de territoire français, sur les 7000 que l'ennemi occupait depuis trente mois, et rends à la France environ 400 villes et villages, peuplés de 200,000 Français avant la guerre. Ceci dit afin que nos lecteurs se rendent compte d'un coup de l'importance de cette victoire, la première réelle depuis les jours glorieux de la Marne. Nous vivons dans des temps prodigieux !

ASSEMBLEE DE RECRUTEMENT

Le lieutenant-colonel Joseph Bernier a tenu, lundi soir, à Saint-Boniface, à l'Ecole Provencher, une assemblée de recrutement. Un auditoire relativement nombreux était présent à cette assemblée ; la mission qui se tenait à la même heure à la Cathédrale pour les dames de la ville, a visiblement empêché un bon nombre de citoyens de se rendre à l'Ecole ce soir-là. Le lieutenant-colonel Bernier s'est cependant déclaré satisfait de la proportion de son auditoire, et il a pu exposer à la population de Saint-Boniface la situation telle qu'il la comprend.

L'honorable juge Prud'homme, président de l'assemblée, a présenté l'orateur à la foule par un vibrant discours dans lequel il a affirmé sa foi dans le sens patriotique des Canadiens-français. Son Honneur a aussi célébré en termes éloquents l'héroïsme des Alliés et la grandeur de la tâche, accomplie ou inachevée, des armées françaises et anglaises. M. le président a invité la population de Saint-Boniface à peser avec soin la situation que l'état de guerre a créée pour nous. Monsieur. J.-W.-L. Forget, le gérant de la Banque d'Hochelaga, et des officiers de la Milice Canadienne, avaient aussi pris place sur l'estrade.

Le lieutenant-colonel Bernier débuta en disant qu'il avait endossé l'uniforme parce que, apercevant une situation nettement, il avait cru de son devoir de l'exposer à ses compatriotes, et, ensuite, de prêcher d'exemple. Au reste, il ne venait proclamer aucun principe nouveau chez lui, puisque, depuis de longues années, il avait exprimé cette opinion que le Canada se devait d'appuyer l'effort militaire de l'Angleterre, lorsque celle-ci serait en danger. Bien avant la guerre, il avait émis cette doctrine de sécurité nationale, que le Canada—le Canada français comme le Canada anglais.—était en guerre lorsque la métropole était en guerre ; la coopération du Canada devait être proportionnée à la fois aux ressources canadiennes et aux besoins de la cause britannique. Et qui n'apercevait en ce moment combien la guerre présente exigeait l'adhésion ferme, et traduite en actes, des citoyens canadiens ? Les événements qui se sont déroulés depuis trente mois sur les champs de batailles d'Europe et l'énormité de plus en plus visible de la tâche des Alliés, montrent que l'Angleterre et la France ont besoin de tous les secours qu'elles peuvent recevoir. Si la digue franco-anglaise qui va de la mer à la Suisse se rompait, qu'arriverait-il ? Si la flotte anglaise ne barrait la route à la flotte allemande, ne voit-on pas que les armées du Kaiser viendraient battre les côtes canadiennes ? Le Canada est la plus belle et la plus riche colonie de l'empire britannique ; c'est un pays tout plein d'excellentes prises de guerre. Ne vaut-il pas mieux aider les Alliés à maintenir la guerre là où elle fait déjà ses dévastations que de nous exposer à la voir se transporter en territoire canadien ? Croit-on, réellement, que, avant de nous attaquer et conquérir notre sol, les Allemands nous demanderaient quelle est notre doctrine constitutionnelle au sujet de nos relations avec la Métropole en temps de guerre ! En grossissant les armées anglaises d'outremer, nous protégeons donc le Canada tout comme si la bataille se tenait sur nos côtes. Et même nous préservons le Canada plus efficacement, puisque nous le préservons des ruines et des deuils qui s'accumulent actuellement en France et en Belgique. Le champ de bataille de l'Europe, c'est, en l'occurrence, le rempart avancé du Système de défenses du territoire canadien.

Une partie de nos compatriotes expriment cette opinion que notre coopération actuelle fait table rase de nos droits constitutionnels. C'est une théorie politique fort discutable. Mais si l'Angleterre est vaincue, que vaudra la constitution canadienne, que vaudront nos libertés ? Je vous signale ici non une *théorie* politique, mais un *fait* d'ordre pratique, fort grave.

Je ne viens pas demander un enrôlement en masse. Ainsi, je ne demande pas aux pères de famille, ou à l'homme âgé, ou à l'homme qui remplit ici un rôle utile, d'endosser l'habit militaire ; quand je vais dans les campagnes, je ne demande pas aux cultivateurs de s'enrôler : tous remplissent ici une fonction fructueuse pour la cause des Alliées. Les chefs de famille ont rempli leur devoir quand ils ont vu à l'entretien des leurs ; les chefs d'industries indispensables font leur devoir en maintenant la vie économique du pays ; les hommes âgés sont dans leur véritable fonction en s'occupant des nombreuses œuvres de l'arrière : organisation des hôpitaux, des fonds de secours et autres œuvres que réclame un conflit armé. Les cultivateurs qui sèment du blé sont aussi nécessaires dans leurs champs que les soldats dans les tranchées, puisqu'ils fournissent la nourriture à ceux qui combattent. Les jeunes gens, à qui leur état de santé débile ou leurs obligations interdisent le service, sont aussi en ordre et n'ont aucun reproche à se faire du moment qu'ils ne font rien pour décourager un enrôlement légitime parmi notre population. Mais aux jeunes hommes qui sont libres, en santé et en disponibilité, je demande de réfléchir. Grâce à Dieu, nous sommes dans un pays d'absolue liberté, je n'essaie même pas de leur dicter une ligne de conduite, mais je leur dis : Examinez votre cas particulier, et demandez-vous si l'inactivité, et surtout l'hostilité à un enrôlement raisonnable, ne sont pas dangereuses, pour notre race ? Je n'ignore pas ce que les Canadiens-français ont déjà fait comme enrôlement. Certes, j'espère de tout mon cœur, comme d'excellents patriotes nous l'affirment, que le Canada-français fournit sa côte part dès maintenant ; mais le Canada continue d'enrôler ; par conséquent, le Canada-français doit continuer de faire sa part, convenablement. On nous donne des chiffres qui paraissent exacts ; félicitons-nous de cet état de choses ; mais prenons le parti le plus sûr. Qu'on soit certain qu'après le conflit, le dénombrement exact se fera ; et si par malheur, notre race se laissait distancer d'une manière trop considérable, j'y aperçois un désastre et un péril pour nous. Avec les animosités, dont la plupart sont grandement répréhensibles, qui existent contre nous, quelle sort aura la nationalité canadienne-française dans la vie de la nation ? Nous avons fait notre devoir dans le passé. En 1775, les Canadiens-français avaient déjà des griefs contre l'Angleterre, et contre la colonie anglo-canadienne ; ces griefs étaient aussi graves que ceux d'aujourd'hui ; cependant le paysan canadien-français résista à l'appel des Américains et des troupes françaises de Lafayette et de Rochambeau. Le clergé vit clair, il se montra ce jour-là bon guide de notre race. En 1812, les griefs du peuple canadien-français étaient aussi graves que ceux d'aujourd'hui. Cette fois encore, les Canadiens-français suivirent la direction de leurs chefs. En 1870, les griefs du peuple français de l'ouest étaient aussi graves que ceux d'aujourd'hui, et cependant la noble nation métisse vit clair, et elle adhéra aux institutions britanniques. Serons-nous moins clairvoyants que nos ancêtres ? Refuserons-nous, cette fois, de suivre la direction qui nous est donnée par les chefs responsables de la nationalité canadienne, en tête desquels, je place sans hésitation Son Eminence le cardinal archevêque de Québec et la hiérarchie épiscopale canadienne.

On nous dit : "Si nous avons été fidèles, en 1775, en 1812, en 1870, et si la persécution sévit toujours contre nous, à quoi bon ? A cela, je réponds : "Si nous avons élevé un temple à notre nationalité, allons-nous le laisser tomber en ruines ?" Certes, il n'est que trop vrai que dans certaines provinces anglaises, on nous traite mal ; mais j'ai assez combattu moi-même contre nos adversaires de langue anglaise, pour avoir le droit d'exprimer ici une opinion : est-ce en montrant une mentalité récalcitrante dans un domaine où l'unanimité s'impose, que nous allons améliorer les choses ? Soyons pratiques, servons-nous de tous les rouages politiques de notre constitution pour revendiquer nos droits ; unissons-nous avec énergie sur le terrain des luttes politiques ; mais ne nous exposons pas à perdre les sympathies nombreuses que nous possédons dans la masse de la population anglo-canadienne ; ne nous exposons pas à une recrudescence d'inimitié de la part de ceux qui nous sont déjà antipathiques. Le devoir accompli désarme toujours, quoiqu'on en dise.

Plus le conflit européen deviendra serré et plus l'Angleterre se verra exposée, plus on sera dur dans le règlement des comptes après la guerre avec ceux qui, Anglais ou Français, n'auront pas donné le coup d'épaules. Et même les Français de France, et nos amis les Belges, croyez-vous qu'ils nous regarderont du même œil bienveillant si nos sympathies ne sont que des sympathies inertes ? N'avons-nous pas dans les tranchées des concitoyens qui sont Français et Belges ? Et la France héroïque, et la Belgique ensanglantée, ne croyez-vous pas qu'elles aient droit à notre secours par les armes dans une juste mesure ? Ces nations ne constitutent-elles pas pour nous un rempart ? n'assurent-elles pas la survivance de bien des libertés incontestables qui sont en ce moment notre apanage ? Je le répète, je ne prétends pas excuser nos persécuteurs anglo-canadiens, mais, sous le drapeau britannique, nous jouissons tout de même d'un régime fortuné sous plusieurs aspects. Y a-t-il un peuple plus libre et plus heureux que celui de la province de Québec, au double point de vue de la race et de la langue ? La province de Québec est un pays béni entre tous ; c'est là que se trouve l'immense majorité de la nationalité canadienne-française. En ce qui nous concerne, nous des provinces anglaises, nous possédons d'indiscutables tranquillités matérielles ; et, comparé au régime d'autres populations, nous possédons un régime de vie nationale qu'il est sans doute de notre impérieux devoir d'élargir, qui exige d'indiscutables restitutions, mais qui est encore préférable à ce que serait le régime que nous vaudrait une victoire allemande.

Je dois dire que dans les campagnes que j'ai parcourues, j'ai trouvé les esprits bien disposés, désireux d'entendre des explications ; les cultivateurs nous promettent de redoubler de zèle sur leurs fermes ; des jeunes gens libres sont venus librement s'enrôler.

Je mets la situation devant la population de Saint-Boniface, sans pression, mais avec franchise, telle que je l'aperçois. C'est le strict sens du devoir qui m'amène devant vous. Mon âge et ma position d'homme marié et de père de famille me dispenseraient de servir en habit militaire ; je gagnais ma vie honnêtement et convenablement à mon bureau et avec mes affaires ; mais je redoute l'avenir si le Canadien-français ne fait pas son devoir ; et sans admettre qu'il n'ait pas fait son devoir, je prends le parti le plus sûr ; agissant pour mon propre compte, j'offre mes services à la milice canadienne et je m'efforce de contribuer à prévenir un état de choses qui peut devenir périlleux si nous n'y prenons garde.

Ceci étant dit, je vais aux renseignements pratiques : tous ceux qui auraient dese velléités de s'enrôler ne sont pas tenus naturellement de s'enrôler dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie ; ceux qui sont moins robustes, où qui se sentent des aptitudes particulières, seront aussi les bienvenus dans le service auxiliaire des armées : service de l'alimentation de l'armée, en munitions et en vivres (commissariat,) le corps des bûcherons, le corps du génie, le corps médical et le corps ambulancier.

Les Canadiens-français qui s'enrôleront seront versés dans les unités canadiennes-françaises ; ils se trouveront dans des régiments de compatriotes, au Canada, en Angleterre et en France. Ils seront entourés de tous les soins et de tout le respect qui doivent s'attacher au costume militaire. Et ici j'en profite pour saluer les soldats que je vois dans l'auditoire ; Messieurs, quand vous rencontrez ces soldats sur la rue, saluez-les avec respect, car ils accomplissent une grande œuvre ; ils nous rendent service ; en portant sous les armes la cause des Alliés ils servent aussi plus efficacement que tous autres nos causes nationales.

UN MOT

Nous avons évité, dans notre rapport, de mentionner les interruptions qui se sont produites. On peut les dédaigner. Ces jeunes exaltés n'ont pas taillé là du granit pour l'histoire ! Et ils ont été complètement incapables, malgré leurs efforts, d'empêcher l'orateur d'exprimer ses vues. Le lieutenant-colonel Bernier, visiblement, avait déjà vu de plus redoutables adversaires.

Notons cependant un fait pénible : l'ignorance complète de l'histoire chez des jeunes gens qui ont tous fait du collège et de l'école et qui devraient être instruits. Bredouiller des incohérences et balbutier des pauvretés, voilà à quoi s'est résumée l'intervention de ces cinq ou six jeunes sauveurs de patrie. Elle irait bien la patrie à ne posséder que de telles compétences !

Comme politesse, nos démosthènes en herbe ont aussi été fort discutables. C'eût été pourtant si facile d'écouter d'abord, et de répondre ensuite. Heureusement que plus on vieillit plus on reconnaît aux autres le droit de penser.

Un officier français en congé, un héros de Verdun, a sanglote dans sa chambre, au retour de cette assemblée. C'est dire la nature de quelques-unes des paroles plus que légères proférées par les interrupteurs de M. Bernier. Sachant que c'est lui qui a raison, le lieutenant-colonel Bernier poursuit en paix sa tournée dans la province. Il n'a pas même le temps de garder rancune à qui que ce soit.

L'HON. M. BLONDIN

Voici comment *La Presse* apprécie la conduite de l'Hon. M. Blondin revêtant l'habit miltiaire:

M. Bloudin vient de prouver au pays tout entier qu'il est fier de son pays, du drapeau qui l'abrite, des institutions britanniques actuelles, et qu'il est prêt à sacrifier sa vie pour les défendre. Que peut-on demander de plus à un jeune homme marié, dans une brillante situation et pouvant, comme bien des patriotes de bouche, mener une existence tranquille et heureuse ?

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous ceux qui cherchent déjà à tourner en ridicule la conduite de M. Blondin jouent un rôle méprisable.

L'UNIVERSITE

Discours de M. Talbot

Député de LaVérendrye à la Législature Manitobaine sur la question universitaire

Je trouve étrange qu'une loi si importante préparée minutieusement depuis des mois n'ait pas été mentionnée dans le discours du Trône.

Je ne veux pas faire d'appel aux préjugés des partis politiques, je ne veux pas blâmer le gouvernement ni ses partisans en disant que le passage de cette loi sera un coup mortel à une grande partie de la population de cette province représentée ici par une infime minorité. Je ne veux pas démontrer la lâcheté qu'il y a pour la majorité de cette chambre de donner ce coup mortel à un grand nombre de citoyens qui ne peuvent avoir ici que quelques défenseurs. Je me bornerai à traiter de la loi elle-même et de ses mérites. Laissez-moi cependant vous dire que forte de ses droits acquis et reconnus, le groupe que je représente ici, continuera à surveiller les intérêts de ses enfants et de leur éducation. «Manitoba aura une Université d'Etat possédant le droit exclusif de conférer les degrés académiques. Le gouvernement aura le contrôle absolu de l'éducation supérieure ; il en aura le monopole. Aucun professeur n'aura le droit d'enseigner à l'Université à moins d'y être autorisé par l'Etat. Aucun diplôme de Bachelier-ès-arts n'aura cours en dehors de celui qui portera le timbre de l'Etat.

Alberta, Saskatchewan, provinces de l'Ouest, sont aussi dotées d'universités qui ont le monopole de l'éducation. Mais tout l'Ouest canadien ne constitue pas une grande partie du monde civilisé. Peut-être l'Ouest canadien marche-t-il le premier dans la voie de la science et du progrès. Il se peut que le gouvernement Norris soit en tête dans la grande marche vers la société civile parfaite.

L'est du Canada ne peut soutenir la comparaison avec les autres provinces. Québec et Ontario sont embarrassées par des universités privées comme McGill, Laval, McMaster et beaucoup d'autres. C'est pour cette raison qu'au Canada la civilisation et la science décroissent à mesure que nous allons dans l'Est, et s'élèvent au-dessus de l'horizon quand nous nous dirigeons vers l'Ouest.

Jetons maintenant un coup d'œil au sud du Canada et cherchons d'autres exemples du monopole de l'éducation par l'Etat. Nous y trouvons au contraire une efflorescence d'universités privées comme Harvard, Yale, Cornell, John Hopkins, et un grand nombre d'autres: St. Louis, Creighton, etc., etc.

Non, la théorie du monopole de l'éducation par l'Etat n'est pas en honneur aux Etats-Unis.

Traversons l'océan sans crainte des sous-marins, et allons visiter l'Angleterre. Nous y voyons Oxford, Cambridge de renommée mondiale. Ce sont des universités privées, et elles ne monopolisent pas l'éducation supérieure. En Ecosse, Glasgow, Aberdeen, Edinburg, sont dans la même catégorie.

Traversons la Manche et abordons le continent de la vieille Europe. A travers un nuage de sang, je découvre un pays ou l'Etat a mis ses serres sur l'éducation supérieure. Ne frémissez pas. C'est l'Allemagne. L'Allemagne est le pays génial des Universités d'Etat, du monopole de l'Etat dans l'éducation. Environ vingt universités y sont sous le contrôle absolu de l'Etat. Oui, prenez garde à cet enfant des temps modernes : l'Université d'Etat. Il est de parenté douteuse, mais il n'a pas pris naissance en Allemagne, il faut descendre encore. C'est un rejeton de la révolution française. Guizot dit avec vérité qu'il était inconnu avant ce jour-là. La Convention Nationale en fit l'essai pendant la courte, mais troublée, période de la révolution française. Napoléon s'empara de l'idée. Il établit l'Université de Paris et décréta qu'elle aurait seule le pouvoir de conférer les degrés dans tout le territoire de France. L'Université de Paris contrôlait l'éducation supérieure en France, et Napoléon contrôlait l'Université de Paris. Un tel absolutisme est intolérable.

Quelquefois, il nous arrive de ne pas nous apercevoir de la vilaine couleur des habits que nous portons, mais si un autre les porte, ils blessent la vue. Ainsi en est-il quand un gouvernement prend le contrôle de toute l'éducation—il peut s'en glorifier, mais quand un autre gouvernement revêt ce contrôle, alors nous en voyons les couleurs tyranniques dans toute leur laideur.

(A suivre sur la 4ème Page).

Comment on "écoute" l'arrivée des zeppelins

Tous les journaux illustrés allemands de guerre ont publié, sous le titre : "Les mesures contre notre flotte aérienne," la photographie des *écouteurs* qui servent en la circonstance. Ce sont d'immenses pavillons de phonographes réunis par quatre à un diaphragme sur le quel viennent se concentrer en quelque sorte les bruits perçus par le pavillon. De ce diaphragme partent des tubes dont l'observateur place les extrémités dans ses oreilles.

Dès le début de la guerre, en effet, on eut besoin de savoir déterminer exactement la direction d'un son. Après s'être fié à l'excellente ouïe d'hommes choisis exprès—moyen devenu vite insuffisant,—on créa des appareils permettant une plus sûre appréciation. Mais bientôt il devint nécessaire de pouvoir, la nuit, repérer à peu près exactement la région du ciel dans laquelle peuvent évoluer aéroplanes ou dirigeables, de façon à les démasquer brusquement dans le jet lumineux des projecteurs et à régler très vite le tir des canons chargés de les atteindre.

La sensibilité des microphones fut portée à un tel degré que le bruit le plus minime ne leur échappe plus. A une distance considérable, ils sont impressionnés par les ondes sonores, et on peut dire que les observateurs de service aux extrémités de l'un des systèmes de pavillons placés tout autour du camp retranché de Paris entendent tout ce qui se passe dans un vaste rayon. De sorte qu'ils doivent procéder à une éducation tout à fait spéciale de leur ouïe leur permettant de faire en quelque sorte une analyse automatique des sons perçus par eux et de distinguer, si l'on peut dire, les bons des mauvais. Des erreurs sont possibles et des confusions de bruits peuvent se produire. Comment les éviter? Il suffit d'avoir recours aux observations multiples. Pour cela, il faut — et c'est d'une extrême facilité — relier, dès la nuit venue, tous les postes d'écoute à un poste central, à Paris, et ces mêmes postes entre eux. Dès lors, supposons qu'un poste signale à Paris l'approche d'un aéronel. Immédiatement Paris attaque, à son tour, au téléphone, les deux postes voisins du poste signaleur : "Entendez-vous un zeppelin ?" Si la réponse est non, on peut attendre: il y a erreur. Si la réponse est oui ou si spontanément l'avertissement arrive de plusieurs postes à la fois, pas de doute, le pirate approche et on peut prendre les mesures de sauvegarde nécessaires.

LE GENERAL NIVELLE

De Miles dans le *Correspondant :*

L'homme est de haute taille, d'épaules athlétiques, de taille fine. Une dignité imposante émane de sa personne. Une belle tête régulière, à grands plans, au profil fin et fort, que l'on croirait tiré d'un médaillier romain, se renverse souvent, en un geste familier, sur l'épaule gauche, dans une attitude pensive.

Une légende l'entoure. Légende d'invraisemblable "cran" et de mystérieuse invulnérabilité. Cent fois, le fracas de la mort a éclaté à son côté. Jamais on ne l'a vu seulement tourner la tête. Ce qui est plus rare que le sang-froid sur le champ de bataille et le fatalisme devant la mort, c'est le calme dans le commandement et la paix dans les heures tragiques. Peu de lutteurs "encaissent" comme Nivelle. Un imperceptible tressaillement autour de la paupière, voilà toute l'émotion apparente qu'on a surprise en lui aux minutes d'orage. C'était tout. Rien n'a jamais troublé la régularité de sa vie: rien n'a pu altérer ni changer ses desseins.

C'est un optimiste. Non pas de ces optimistes paresseux qui se croisent les bras en attendant que tout s'arrange. C'est l'optimisme de "l'homme d'action qui répond de l'événement parce qu'il répond de lui. Il a la foi de l'audacieux et la certitude du savant. Il croit aux succès parce qu'il ne néglige rien pour l'obtenir et qu'il se charge au besoin de forcer le bonheur. Il a l'imagination prompte et la volonté tenace. Sa vision grandiose (les Allemands le savent) est servie par une tête froide et une main de feu. Il mûrit patiemment ses plans et les exécute avec fougue. Il a l'application et la persévérance qui brisent les obstacles et l'élan juvénile qui plaît à la fortune.

Peu d'hommes exercent plus d'empires. Sa personne, dès qu'il se montre, respire l'autorité et désigne le maître. Du reste, nulle roideur, nulle sévérité. Jamais il n'a élevé la voix. Il parle, c'est un ordre. Mais l'ordre s'enveloppe de charme. Ce qu'il veut, il le fait aimer. Il ne demande rien qu'à l'intelligence et au cœur; il a ce don de rendre sa volonté aimable. Le chef laisse apparaître l'homme. Un officier, dont il avait annoté un rapport, se désolait de la rigueur de ses corrections. Reçu en audience par le général, le voilà devant son juge : effet magique ! Ce sont les mêmes termes, la même fermeté de jugement, mais subitement l'âpreté, la douleur s'évanouissent. La bonté de l'accueil, la bienveillance du ton, l'onction du geste changent en un instant l'atmosphère, produisent l'enchantement. La grâce avait agi...

Impitoyable pour un seul genre de fautes, la défaillance, n'en pardonnant aucune, il a ce privilège du chef d'aimer de distinguer le talent; il sait l'utiliser et tirer de chacun son "plein" de rendement. Généreux de louanges, il a des paroles magnifiques qui sont des récompenses. Quittant le 3e corps, il ne l'oubliera écrit-il, "pas plus que Napoléon n'oubliait sa vieille garde". Présentant le général Mangin au président de la république: "Voici le général qui vient de livrer, en quinze jours, onze combats victorieux". A la veille de son départ, qui était une veille de bataille, il prenait le temps d'aller décorer de sa main le capitaine aviateur Beauchamp. Ce fut son dernier acte comme chef de l'armée.

Peu connu du public, qui voit brusquement au zénith cette pure gloire militaire, sa popularité est prodigieuse dans l'armée. Le soldat qui l'a vu colonel, brigadier, général; le soldat de Verdun, qui "sait" pour l'avoir vu à l'œuvre, et qui n'est pas prodigue de ses admirations, le soldat qu'il n'a jamais fait battre et qu'il a constamment conduit de victoire en victoire, l'aime, l'admire, croit à son étoile.

A la gare de l'Est, dans la cohue des troupes qui regagnent le front jusqu'à Belfort, Russes, Sénégalais, Algériens, Tunisiens, deux poilus s'interpellent: "Où vas-tu ? Moi, je suis de l'armée de Châlons. — Moi, fait simplement l'autre, je suis de l'armée de Nivelle." Honneur insigne, que le langage n'a guère fait encore qu'à l'armée Castelneau. Toute l'armée française aujourd'hui devient l'armée Nivelle. L'ennemi la sentira passer.

NAISSANCE

Le 26 mars, Madame Godias Brunet, un fils, noms: Jean-Baptiste-Lionel.

Parrain: M. l'abbé Pierre Jutras, curé de La Baie-du-Febvre, Québec.

Marraine: Madame Florine Boiteau, de Letellier.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 27 avril 1917, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Elie et R. R. No. 1, tel service devant commencer le 1er de juillet prochain.

On peut obtenir aux bureaux de postes de Elie et St-Eustache et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumission.

Téléphonez :
Bureau de l'Inspecteur des Postes.

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 16 mars 1917. 21-23

Servir! Épargner! Produire!

NOUS POUVONS tous faire quelque chose pour notre pays

En portant les armes
En produisant des vivres
En fabriquant des munitions
En donnant de l'argent

Nous pouvons tous servir, c'est notre privilège.

NOUS POUVONS servir en combattant—en travaillant—en épargnant—en donnant

Voilà le SERVICE NATIONAL

Faites-VOUS votre part?

TOUS LES REGARDS se portent maintenant sur le cultivateur, car il peut rendre un SERVICE SPÉCIAL à l'Empire en cette année de guerre, la plus critique de toutes.

Mais nos fermes manquent d'hommes—il faudrait 25,000 ouvriers agricoles de plus.

Le cultivateur manque d'aide; il a bien du mal à répondre au besoin pressant de nourriture.

LES VILLES peuvent aider.

Les conseils municipaux, les églises, les écoles et les autres organisations d'hommes et de femmes, peuvent contribuer au Service National, en envoyant sur la terre toute la main-d'œuvre possible.

Les cultivateurs eux-mêmes peuvent se prêter mutuellement main-forte.

Les écoliers peuvent aider.

Avez-vous été élevé sur une ferme? Pouvez-vous conduire des chevaux? Pouvez-vous manier la fourche ou la houe? Si vous ne pouvez pas combattre, au moins vous pouvez produire. Passez donc l'été à travailler sur une ferme.

Que tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants, ayant un terrain—si petit soit-il—le cultivent en 1917.

Pour tous renseignements sur la culture et le jardinage, écrire au:
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
OTTAWA

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
OTTAWA, CANADA.
L'HON. MARTIN BURRELL, MINISTRE.

UN BON PLACEMENT

LES PERSONNES QUI, DE TEMPS À AUTRE, ONT DES FONDS À PLACER PEUVENT ACHETER AU PAIR DES

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

AU MONTANT DE $500 OU DE MULTIPLES DE CE MONTANT

Capital remboursable le 1er octobre 1919.

Intérêt payable semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre, par chèque (payable au pair sans frais de change dans toutes les banques à charte du pays) au taux de 5% par an à compter de la date de l'achat.

Les porteurs de ces obligations auront le privilège de les offrir au pair plus l'intérêt comme équivalent d'espèces en règlement d'obligations qui leur seront attribuées sur leur souscription à tout emprunt de guerre que le gouvernement canadien pourrait mettre sur le marché, à l'exclusion seulement des bons du Trésor ou autres valeurs d'Etat de courte échéance.

Les fonds de ces obligations ne peuvent servir qu'aux fins de guerre.

Une commission d'un quart d'un pour cent sera payée aux courtiers réguliers d'obligations et de valeurs de Bourse, sur les allocations qui pourraient leur être faites de ces obligations à la suite de demandes portant indication de leur qualité officielle.

S'adresser au sous-ministre des Finances à Ottawa pour les formules de demande.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA,
7 OCTOBRE 1916.

LA GUERRE

Paris, 22.—Les Français se rapprochent encore des abords de Saint-Quentin; à Noyon et Arras, l'ennemi offre plus de résistance aux troupes anglaises.

Le général Nivelle entre solennellement à Noyon, où il est acclamé avec émotion.

• • •

M. Alex. Ribot, président du Conseil, déclare de nouveau qu'il faut l'Alsace et La Lorraine à la France.

• • •

Le nouveau gouvernement russe fonctionne bien.

• • •

Désordres graves en Allemagne, causés par le manque de nourriture.

• • •

Paris, 23.—Les Alliés avancent encore, mais plus lentement. L'ennemi offre plus de résistance.

• • •

Les Russes subissent un revers dans la région de Vilna.

• • •

Les Alliés poursuivent leur offensive en Macédoine.

• • •

Paris, 24.—La ligne allemande se solidifie davantage; les Français se rapprochent encore, cependant, de Saint-Quentin.

• • •

Washington. — Les Etats-Unis se préparent activement à la guerre. Sera-ce la guerre dès l'ouverture du Congrès, le 2 avril ? Les Etats-Unis fourniront aux Alliés des secours sans réserve.

• • •

Londres.—L'Allemagne se prépare à un effort sans précédent, dit le critique militaire du *Times*, de Londres.

• • •

Les Russes avancent encore en Mésopotamie.

• • •

Paris, 26.—Les Français s'emparent de deux forts avancés du régime de défense de LaFère. Cela peut être un succès stratégique de grande importance.

• • •

Au nord, les Anglais s'emparent de Roisel.

• • •

L'ennemi paraît-il prépares une offensive sérieuse contre le nord de la Russie.

• • •

Paris, 27. — Les Français font encore du progrès au sud de l'Oise; les Anglais prennent Lagnicourt.

• • •

Les Russes redoutent une attaque sur Pétrograd.

• • •

Paris, 28. — Les troupes françaises sont maintenant en possession de la forêt inférieure de Coucy, au sud de LaFère.

• • •

Les Anglais s'emparent de trois villages et se rapprochent du chemin St-Quentin-Cambrai.

Judicial Sale of Valuable Suburban Property

THE JOHN STEVENS CO. Ltd. vs. UNGER et al.

Pursuant to judgment and final order for sale made in this cause, and bearing date respectively the 25th day of January, 1917, and the 3rd day of March 1917, there will be sold by public auction with the approbation of His Honor Judge L.-A. Prud'homme, Judge of the County Court of St. Boniface, by François Xavier Normandeau, at the Council Chambers, City Hall, St. Boniface, at the hour of twelve o'clocè noon, ON SATURDAY, THE 14th DAY OF APRIL, 1917, the following lands and premises :

In the Municipality of St. Vital in the Province of Manitoba, and being composed of Lot Number Seven (7) in Block Five (5) as shown on a plan of survey of part of Lots One Hundred and Fourteen (114) to One Hundred and Seventeen (117) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 2094.

There is situate on the said land a fully modern two-story frame dwelling, six rooms, bath room, sleeping balcony, on stone foundation, about 24 ft. wide by 28 ft. long.

The said lands will be sold subject to an upset price of $2000.00.

Terms of payment : 10% of the purchase price to be paid at the time of sale to the plaintiff's solicitors, and the balance in thirty days thereafter without interest. Further conditions will be made known at the time of sale.

Further particulars can be had from Albert E. Bowles, Solicitor, 1005 McArthur Building, 211 Portage Avenue, in the City of Winnipeg in Manitoba.

Dated at St. Boniface, this 10th day of March, A.D. 1917.

L.-A. PRUD'HOMME, C. C. Judge.

22



Une scène de "Fair and Warmer"

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous ET autour de Nous

L'immigration américaine s'affirme très forte ce printemps. Les immigrants arrivent avec de l'argent et beaucoup de matériels de ferme.

Monsieur J.-D. McArthur, le grand entrepreneur, commencera bientôt son chemin de fer vers le district minier de Rice Lake, au nord-est de Winnipeg.

Il est de nouveau question de paver la rue Marion jusqu'aux Cours à Bestiaux. Les marchands de bestiaux, accompagnés du maire Howden, ont rencontré les membres du gouvernement local à ce sujet la semaine dernière. On espère en une réponse favorable.

Le club de *base-ball* de l'Union Canadienne va essayer, disent les journaux de Winnipeg, d'entrer dans la *Winnipeg Amateur Baseball Association*. MM. Wm. Raymond, J.-H. Deschambault, George Noël ont été chargés des négociations. Nous souhaitons à nos jeunes amis d'être aussi heureux à la balle qu'ils l'ont été au *hockey*. Notons que l'Union Canadienne exhibe en ce moment dans ses vitrines les trophées gagnés cet hiver.

Une preuve que les hommes d'affaires ont confiance dans l'ouest, même en ce temps de guerre, c'est que le C.P.R. dépensera cet été $50,000.00 dans ses cours de Brandon.

Jeudi dernier, est passé à Winnipeg, en route pour le front, le soldat Gustave Dubuc, fils de M. le docteur Dubuc, de Maple Creek, et petit-fils de feu sir Joseph Dubuc. Plusieurs parents et amis se sont rendus à la gare pour le saluer.

Les Dames du Secours National ont donné jeudi une réception aux soldats français actuellement en congé à Winnipeg.

L'emprunt national canadien était de $150,000,000. Au-delà de $250,000,000 ont été souscrits. A l'heure actuelle l'épargne canadienne a acheté pour au-delà de $400,000,000 de bons d'Etat. Evidemment, il y a de l'argent dans le pays.

Notre article de mercredi dernier sur la "Manitoba Abattoirs & Packers Ltd.", a été lu avec un vif intérêt par un grand nombre de personnes. On est agréablement surpris de voir une industrie de cette vigueur surgir parmi nous en plein temps de guerre.

Pendant ces saints temps de retraite et de la Passion, les parties de cartes données tout les jeudis sous les auspices des Forestiers Catholiques seront suspendues pour être reprises dans la semaine de Pâques, jeudi le 12 avril prochain.
—*Communiqué.*

M. Georges Joyal, barbier-coiffeur, ouvrira boutique samedi, 77, avenue Provencher, (près de la pharmacie Waller.)

Les Artisans Canadiens-français. —Partie de cartes chez les Artisans, hier soir. Le joli coussin aux armes des Artisans Canadiens-français, offert par le Conseil général de Montréal, a été gagné par Mme J.-B. Leclerc; consolation, par Mlle Toupin. Le prix des hommes a été gagné par M. U. Phaneuf; consolation, par M. A. Poirier. Râfle: par M. A. Pelletier. La prochaine partie de cartes aura lieu mardi soir à 8 heures dans la salle Lavoie, rue Dumoulin.

Funérailles de M. J.-A. Senécal

Les funérailles de feu monsieur J.-A. Senécal, architecte, ancien maire de Saint-Boniface, ont eu lieu vendredi matin au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

Le drapeau avait été hissé à mi-mât à l'Hôtel-de-Ville.

Les porteurs étaient MM. J.-A.-F. Bleau et M. le docteur Lachance, anciens maires de Saint-Boniface, M. l'échevin Pelletier, M. L.-J. Collin, ancien échevin, M. le Dr Lambert et M. Jos. Turner. Conduisaient le deuil, M. George Senécal, et M. Henri Cusson, fils et gendre du défunt.

La messe de *requiem* a été chantée par Mgr Dugas, vicaire-général, avec diacre et sous-diacre. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque était présente. On notait dans le chœur un grand nombre de membres du clergé séculier et régulier. Dans la nef, les communautés religieuses étaient aussi représentées. L'assistance était nombreuse.

* * *

Madame H. Cusson et Monsieur George Senécal, nous prient d'offrir leurs plus sincères remerciements, aux parents et amis qui ont témoignés si hautement leurs sympathies dans ce deuil.

98 ANS

Le révérend Père Dandurand, O.M.I., du Juniorat, célébrait ses 98 ans vendredi dernier. Il marche résolument vers son centenaire. Il y parviendra sûrement si nos vœux nombreux et affectueux peuvent l'y porter.

Chronique de la Province

SAINTE-AGATHE

Jeudi dernier avaient lieu dans cette paroisse, le service et la sépulture de M. Pierre Lemoine, fils de M. Félix Lemoine. M. Lemoine est mort des suites d'une ruade de cheval. Aussitôt après l'accident on le transporta à l'hôpital Saint-Boniface, où il dut subir une opération, mais hélas ! les médecins s'accordèrent à dire qu'il n'y avait plus aucun espoir. Il fit donc généreusement le sacrifice de sa vie et attendit la mort en endurant des souffrances indicibles sans jamais laisser échapper une plainte. Rien n'était plus édifiant que de le voir durant sa maladie et surtout à ses derniers moments. Il est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire bien paisiblement à 3.30 heures lundi matin, entouré de sa femme, de sa sœur et de ses quatre frères. Il a conservé sa pleine connaissance jusqu'à la fin.

M. le curé Rocan chanta le service funèbre, assisté de M. le curé Desrosiers, comme diacre et de M. le curé Mireault, comme sous-diacre.

Dans le chœur on remarquait les RR. Pères Loriau et Marciteau et M. l'abbé St Amant, de Saint-Jean-Baptiste.

Dans l'église se pressait une foule désireuse de témoigner sa sympathie à la famille Lemoine, dans le deuil cruel qui la frappait. Outre les paroissiens de Ste-Agathe, on comptait plusieurs personnes venues de Winnipeg, Saint-Boniface, St-Norbert, St-Adolphe, Aubigny, Saint-Jean-Baptiste, Letellier, Ste-Elizabeth et St-Pierre. Il n'est pas exagéré de dire que la paroisse de Ste-Agathe y était au complet. Les membres de l'Alliance Nationale assistaient en corps.

Pendant le service, M. Chs. Brodeur et M. Emile Joyal firent la quête dont l'argent sera employé pour faire chanter des grand'messes pour le repos de l'âme du cher disparu. Cette quête rapporta le beau montant de $64.20.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte, une femme et cinq enfants, dont l'aîné n'est âgé que de neuf ans.

REMERCIEMENTS

La famille Lemoine remercie sincèrement tous ceux qui lui ont donné des marques de sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'elle vient de faire, ainsi que pour les nombreuses offrandes de bouquets spirituels qu'elle a reçues.

CONDOLEANCES

A la dernière assemblée régulière des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été adpotée à l'unanimité :

"Que la Cour Taché No 252, de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec beaucoup de douleur la mort du frère J.-P.-O. Allaire, qu'elle offre à la famille éprouvée ses plus vives condoléances, que la charte soit drapée en noir d'après les règlements de l'Ordre, que copie de cette résolution soit envoyée à la famille de notre très aimé frère défunt et à la presse pour publication."

"Les Piastres Rouges"

Les membres du Cercle Dramatique Provencher ont le plaisir d'annoncer au public qu'ils ont choisi pour leur prochaine séance la pièce intitulée: "Les Piastres Rouges".

Cette pièce quia pour auteur le fameux Ch Le Roy-Villars a été jouée avec le plus grand succès par toute la France. L'intérêt y est soutenu jusqu'à la dernière page et l'intrigue ne se dénoue qu'au moment où la toile tombe.

Parmi les principaux membres du cercle, citons: William P. Lévêque, président; J.-L. de Ambrosis, Sec.-trésorier; Alfred Doucet, Gérard Houde, Bernard Lagimodière, Roland Houde, Edouard Viau, Patrice Renaud, Euclid Roy, Oscar Wynant, Léon Morisset, Emilien Lévêque et Edouard Lapierre.

La brochure de "La Presse"

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la brochure de *La Presse* au sujet de l'enrôlement a été rédigée en français et en *anglais*. Nous étions d'abord sous l'impression qu'elle n'avait été publiée qu'en français. Nous réitérons à *La Presse* tous nos compliments sur cette œuvre si méritante.

L'UNIVERSITE

(*Suite de la 1ère page*)

Considérons maintenant ce qui se passa en Allemagne.

Le gouvernement, dites plutôt le Kaiser, avait le plein contrôle de l'éducation du pays. L'éducation devint entre les mains du gouvernement, l'instrument qui façonna le monstre du militarisme.

L'éducation ne tendait pas à développer les facultés supérieures de l'homme, à élever le niveau de la vraie civilisation, à produire les types les plus parfaits de l'humanité, des hommes qui pourraient répandre dans le genre humain des éléments d'une plus haute vie morale. Non. L'éducation ne tendait que vers un but. Le gouvernement la dirigeait toute entière vers l'étroit militarisme actuel, c'est-à-dire, vers le militarisme en vue de préparer la conquête du monde par l'Allemagne. L'éducation servait à développer une vaste et sauvage ambition sous le nom de nationalisme.

Que ceci soit une leçon pour nous. Il y a un grave danger pour tout gouvernement qui contrôle l'éducation de tomber dans cette erreur déplorable de la mettre au service d'une immédiate et souvent étroite ambition.

Dans notre Ouest canadien le gouvernement serait exposé à employer l'éducation comme un moyen d'unifier la population si variée du pays. Ceci doit être fait avec beaucoup de circonspection autrement le gouvernement jouera le rôle de Napoléon ou du Kaiser. Nous ne voulons pas d'hommes de cette trempe au Canada.

Monsieur Norris devrait étudier les actions de ces deux autocrates pour éviter leurs abus du pouvoir.

Croyez-vous M. l'Orateur, que notre population qui a maintenu par d'énormes sacrifices, les écoles séparées de Winnipeg, pendant 25 ans, va céder à l'Etat son droit naturel de contrôler l'éducation de ses enfants ? Je ne le crois pas.

En 1877, lorsque fut constituée l'Université de Manitoba, le Collège de Saint-Boniface est l'un des trois qui furent incorporés sur un pied d'égalité. Ces collèges abandonnant leurs droits de conférer les degrés au bureau de direction de l'Université, tel bureau devint la seule autorité octroyant les degrés universitaires. Le préambule de la loi créant l'université à cette époque décrétait expressément que l'Université de Manitoba serait fondée sur le même principe que l'Université de Londres. On reconnut alors les droits acquis des trois collèges. Le bureau projeté était au-dessus du conseil universitaire.

C'est de l'or, voyez-vous

"Afin d'obtenir une grosse récolte de blé, cet automne, le gouvernement français a fait distribuer aux cultivateurs 80,000 quintaux de blé du Manitoba pour servir de semence."—(*Les journaux.*)

Les cultivateurs de notre province touchent donc de l'or *français*. On nous dit que le *Free Press* daignera conseiller aux cultivateurs de ne pas dédaigner ce marché, quoique ce soit du *french*. Très noble.

Judicial Sale of Valuable City Property

Re CORBEIL & BRODEUR et al.

Pursuant to judgment and final order for sale made in this cause, and bearing date the 10th day of March, 1917, there will be sold by public auction with the approbation of His Honor Judge L.-A. Prud'homme, Judge of the County Court of St. Boniface, by François Xavier Normandeau, at the Council Chambers, City Hall, St. Boniface, at the hour of twelve o'clock noon, on

SATURDAY, THE 14th DAY OF APRIL, 1917,

the following lands and premises :

In the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, and being Lot Twenty-nine (29) in Block Two (2) which Lot is shown on a plan of survey of part of Lots Eighty (80) and Eighty-three (83) to Eighty-five (85) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 1974.

The vendor is informed there is situate on the said property a two-story fully modern frame dwelling.

The said lands will be offered for sale subject to an upset price of $1500.00.

Terms of payment : 10% of the purchase price to be paid at the time of sale to the plaintiff's solicitors, and the balance in thirty days thereafter without interest. Further conditions will be made known at the time of sale.

Further particulars can be had from Albert E. Bowles, Solicitor, 1005 McArthur Building, 211 Portage Avenue, in the City of Winnipeg, in Manitoba.

Dated at St. Boniface, this 10th day of March, A.D. 1917.

L.-A. PRUD'HOMME,
C. C. Judge.

22

THEATRES

Walker. — Les 29-30-31 mars l'opéra "Les Pirates de Penzance", sera joué au profit de l'Association des Vétérans. La semaine du 2 avril, comédie, "Fair & Warmer."

Le 5 avril M. C. P. Walker présentera aux amateurs de musique, à la Central Congregational Church, le fameux orchestre symphonie de New York. Cet orchestre sera sous la direction de Walter Damresch. Cet orchestre se recommande à l'attention du continent américain. Chacun des instruments est une merveille. Un violoniste russe de talent, Efrem Zimbalist agira comme premier violon. Il y aura deux concerts, avec programme différent à chaque fois ; matinée: 2.30, soirée 8.30. Le violoniste russe M. Zimbalist y tiendra un rôle important. On peut adresser dès maintenant ses commandes de billets par courrier, C. P. Walker, Walker Theatre, Winnipeg. Guichet, lundi prochain.

Winnipeg, rue Notre Dame-ouest, Téléphone Garry 174—Acteurs permanents; matinées : les mardis, jeudis, samedis. Prix : 25c; le soir, les prix sont 15c à 50 cts. Cette semaine :

"The Land of Promise". La semaine, prochaine, "The Middle Man."

A l'Orpheum, rue Fort—Vaudeville : matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs. ; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix : matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Excellent programme. Clayton White, dans "Peggy", par Roy Atwell et Belle Story, jeune prima donna américaine; Johnny Hohmson et Bob Hartz, dans "On the Sharewsbury," comédie. Blue Kenny et I. R. Nobody; the Barry Girls, chants; the Recital, par Modstra Mortensen, Adélaide Zardo et Gretna Spencer; les Frères Munroe.

Dominion. — Cette semaine, Pauline Frederick dans "Sapho"; la semaine prochaine, Mary Pickford, dans "A Poor Little Rich Girl."

PETITES ANNONCES

Contre le coût élevé de la vie.—Les diverses enquêtes et controverses provoquées par le coût élevé de la vie commencent à porter leur fruit. La Western Mutual Investment Co. 649 Somerset Block, se prépare à subdiviser sa ferme de 240 acres : le ¼ nord-ouest et la moitié nord du ¼ sud-ouest de 33-9-4 Est, près de Grande Pointe, Manitoba, à côté du domaine possédé par les Sœurs de Saint-Boniface. Cette subdivision se fera en lots de dix acres, et est destinée aux jardiniers. Les lots seront vendus à très bas prix, et à termes faciles, répandues sur une période de plusieurs années. Si on le désire, la compagnie aidera aux améliorations. La terre est surtout propre aux jardins maraichers et conviendra à ceux qui désirent commercer avec la ville, puisque c'est situé dans le rayon de 10 milles de Winnipeg, sur le chemin de Sainte-Anne. 22

A LOUER.—Une maison sur la rue Thibault. S'adresser à l'imprimerie du "Manitoba".

SERVANTE.—On demande une servante. S'adresser à Madame A. Gauvin, Suite 1 Edifice **Le Manitoba**, 42, Avenue Provencher, Saint-Boniface.

A LOUER—Logement de trois chambres, avec chambre de bain privée. Possession le 15 avril 1917. S'adresser à l'imprimerie du **Manitoba**.

ON DEMANDE—Des ouvières expérimentées pour coudre à la main: robes de dames, costumes et manteaux; bons gages et emploi premanent. The Ladies Wear Co., Limited, coin des rues Lydia et McDermott. 18-22

M. EMILE DUGAL annonce à ses amis et au public qu'il a formé une société connue sous le nom de Dugal & Voyer. Ces messieurs s'occuperont du système de plomberie, chauffage, etc. Avenue Taché, Bloc Dubuc. Téléphone Main 2125. Résidence, M. Dugal Main 7469. Résidence, M. Voyer, M 2126. 16

M. M. A. LANDRY, Orfèvre, annonce qu'il a ouvert son établissement de réparage de montre, etc, au coin des Avenues Taché et Provencher, à la Pharmacie de M. Wallar, et il sollicite la clientèle du public. 12